

Télécommunications: réseaux transeuropéens, orientations (rév. décision 1336/97/CE annexe I)

2001/0296(COD) - 16/04/2002

La commission a adopté le rapport de Mme Colette FLESCH (ELDR, L) qui approuve cette proposition relevant de la procédure de codécision (première lecture), sous réserve de quelques amendements dont certains visent à clarifier le texte de la Commission européenne. La commission a également adopté deux amendements à la proposition de décision elle-même, destinés à assurer la cohérence avec le nouveau cadre réglementaire pour les télécommunications et à garantir que le Parlement soit informé.